



Certificat Fédéral de Football 3

Module Seniors

Total volume horaire : 16 heures

Objectifs

Accueillir en sécurité des adultes (Seniors), animer et conduire des séances en cohérence avec les catégories concernées, accompagner et diriger une équipe en compétition (Matches)

Public concerné

Accompagnateurs d'équipes Seniors
Dirigeants, parents désirant éduquer, entraîner
Educateurs autres catégories

Pré-requis

Etre licencié(e) FFF
Etre âgé de 18 ans et plus

Programme

L'éducateur, le public et le jeu

- Identifier les phases de jeu et les règles d'action sous-jacentes en vue de fixer des objectifs d'entraînement adaptés aux catégories concernées.
- Identifier les caractéristiques des différents publics en vue de développer un comportement pédagogique adapté

L'éducateur et l'entraînement

- Maîtriser les différentes parties d'une séance (jeu, situation et exercice) et adapter ses interventions pédagogiques en fonction de la partie dans laquelle l'éducateur se trouve
- Présenter la démarche générale d'enseignement partant du jeu pour aller vers le joueur et retourner au jeu

L'éducateur en situation

- Analyser sa pratique et faire part de ses difficultés
- Maîtriser la démarche pédagogique
- Maîtriser les méthodes pédagogiques inhérentes à chaque procédé d'entraînement

L'éducateur et l'accompagnement

- Développer un climat relationnel favorable à l'épanouissement et l'engagement des joueurs durant l'entraînement et le match
- Connaître l'organisation des pratiques et proposer un coaching adapté

Méthodes et Supports

- **Pédagogie de l'action** : Mise en situation pratique, observation, découvertes de nouveaux savoirs, mise en situation pratique
- Supports pédagogiques : vidéos, diaporamas ou documentations remises aux stagiaires
- Livret stagiaire remis en début de formation

Informations complémentaires

La certification est décalée. Pour valider le certificat fédéral football 3, l'éducateur pourra s'inscrire à une session de certification à la condition d'avoir suivi également le module U17-U19, et ce sans limites de temps. En cas d'échec à la certification, le candidat n'aura pas à refaire la formation. Il devra s'inscrire dans une nouvelle session de certification. **Il garde néanmoins le bénéfice des épreuves validées.**

La certification comporte :

1. **Une mise en situation pédagogique de 12' assortie d'un questionnement de 8' autour de la séquence réalisée** (Le candidat recevra par courrier son thème de séance en même temps que sa convocation)
2. **Un oral de 20' maximum portant sur le rapport de stage**
3. **L'évaluation du rapport de stage en lui-même comportant la réalisation de 5 séances dans une des deux catégories concernées.**

Pour plus de renseignements, contactez votre ligue ou district